



Réuni en séance le 12 décembre 2018, en présence de 43 membres, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

1. Crédit d'engagement :

- 01 Mise en conformité du bâtiment Curala : il accepte à l'unanimité, le crédit d'engagement de CHF 1,8 mios.

2. Budget 2019 :

Il accepte, par 30 voix pour, 11 contre et 1 abstention le budget 2019 de la Municipalité, à l'exception des postes votés séparément ci-dessous :

- 01 Il refuse par 31 voix contre, 9 pour et 3 abstentions les postes 029.301 à 029.317 « Charges de personnel, biens, services, marchandises, autorisations de construire »
- 02 Il accepte par 18 voix pour, 14 contre et 10 abstentions l'engagement d'un ingénieur communal
- 04 Il refuse par 26 voix contre, 11 pour et 2 abstentions la demande de budget supplémentaire de CHF 150'000.- pour l'engagement d'une personne supplémentaire affectée au tourisme
- 05 Il refuse par 13 voix contre, 11 pour et 15 abstentions la demande de suppression du loyer facturé aux Sociétés de développement pour le Centre sportif de CHF 252'000.-
- 06 Il refuse par 34 voix contre, 2 pour et 5 abstentions le crédit d'engagement de CHF 2'030'000.- pour la rénovation de l'Ecole de Fionnay
- 07 Il accepte par 18 voix pour, 11 contre et 13 abstentions le montant de CHF 500'000.- affecté aux aménagements de la Place de Curala

3. Décisions diverses :

- 01 Il accepte à l'unanimité l'affectation du fonds en faveur des énergies renouvelables (NER), pour un montant de CHF 500'000.-
- 02 Il accepte à l'unanimité la modification partielle du RCCZ – Articles 107, 108 et le tableau des zones Article 97

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 25 février 2019.